

Les financements accordés par l'État en 2023

Pour l'hébergement et le logement

 Accès au
logement

 Amélioration
du parc

 Hébergement
et insertion

 Production
de logements
sociaux

Sommaire

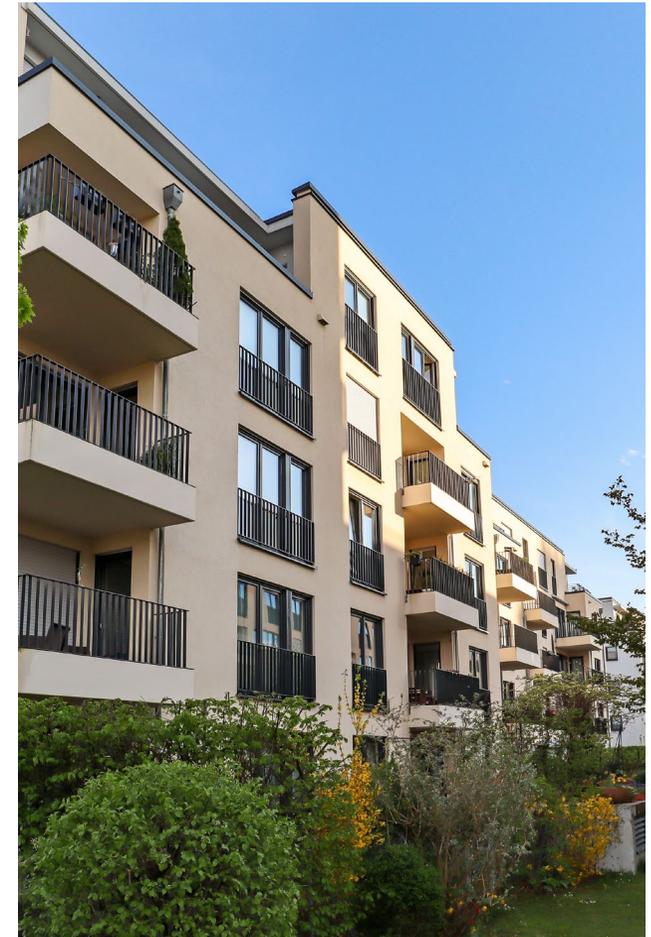
Introduction	3	
1 – Hébergement et Insertion	7	
		<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des agréments en fonction de la typologie des logements (hors Anru) • Agréments de logements en PLAI adapté : crédits et nombre de logements concernés par département • Agréments de logements étudiants : subventions et nombre de logements concernés par département • Agréments de logements jeunes : subventions et nombre de logements concernés par département • Aide à la relance de construction durable
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303 et 104) • Évolution du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303 et 104) • Répartition et évolution des crédits d'hébergement et d'insertion des personnes vulnérables (BOP 177) • Nombre de places et crédits de l'hébergement et de l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés (BOP 303 et 104) • Répartition des crédits pour l'inclusion sociale et la protection des personnes (BOP 304) • Crédits dédiés à l'humanisation des centres d'hébergement • Zoom sur l'accueil des Ukrainiens en 2023 • Mise en œuvre des revalorisations des métiers de l'accompagnement social et du médico-social 		
2 - Accès au logement	16	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès au logement social des publics prioritaires • Focus : les territoires d'expérimentation du LDA • Intermédiation locative (Solibail) • Accompagnement vers et dans le logement (AVDL et Dalò) • Aides personnelles au logement • Bilan du dispositif « équipes mobiles de prévention des expulsions » 		
3 - Logements spécifiques	24	
<ul style="list-style-type: none"> • Agréments de logements foyers – résidences sociales : subventions / crédits et nombre de logements concernés • Crédits dédiés à l'accueil des gens du voyage 		
4 - Production de logements	27	
<ul style="list-style-type: none"> • Logements sociaux agréés en 2023 • Éventail des financements engagés pour la production de logements sociaux (hors Anru) • Détail du financement des logements sociaux agréés (hors Anru) • Mode de production par département des logements sociaux agréés (hors Anru) 		
5 – Accession à la propriété	40	
		<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des réservations d'agréments de PSLA par département • Organismes de foncier solidaire (OFS) agréés et logements en bail réel solidaire (BRS) livrés
7 - Amélioration du parc de logements	43	
		<ul style="list-style-type: none"> • Aides à la rénovation énergétique des logements (parcs social et privé) • Aides à la rénovation énergétique des logements (parc social) • Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah (hors rénovation énergétique) - crédits délégués à la Drihl • Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah - crédits gérés au niveau national • Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah - synthèse • Opérations programmées portées par les collectivités territoriales • Lutte contre l'habitat indigne – subventions Anah : RHI et THIRORI • Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135) • Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135) - AAP régional pour SULHI • Carte AAP régional pour SULHI
8 - Rénovation urbaine	54	
		<ul style="list-style-type: none"> • État d'engagement des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain • État de l'engagement financier par département des projets du NPNRU • Carte des quartiers NPNRU en Île-de-France
9 - Les autres financements	59	

Introduction

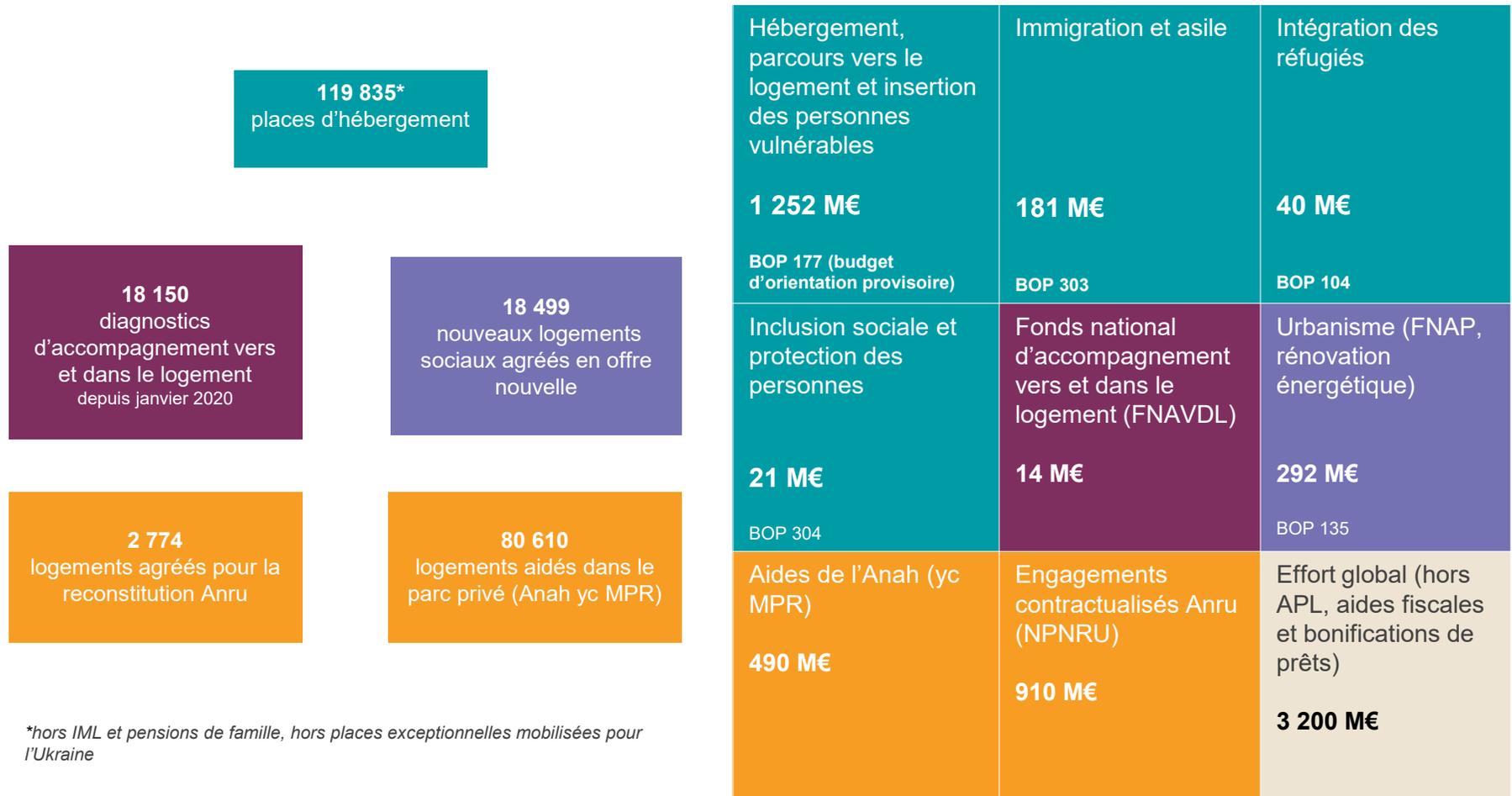
La direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement publie la 5^e synthèse annuelle des financements accordés par l'État pour l'hébergement et le logement en Île-de-France.

L'année 2023 a vu s'amplifier la tension pesant sur le secteur de l'hébergement et de l'accès au logement social, dans un contexte de ralentissement du développement de l'offre. Le secteur de la rénovation de l'habitat est demeuré dynamique, porté par la croissance des aides publiques mais pénalisé néanmoins par la hausse des coûts.

Dans ce contexte porteur de forts enjeux, l'État et ses opérateurs continuent leurs efforts en faveur des politiques de l'hébergement et du logement en Ile-de-France.



Engagements financiers de l'État en Île-de-France en 2023 (aides directes)



Descriptif des BOP 135, 177 et 303

Le BOP 135 : Ce BOP concerne notamment les crédits d'aides à la pierre, dont l'utilisation fait intervenir le fonds national des aides à la pierre pour la construction de logements sociaux ainsi que les crédits d'aide à l'amélioration et à la rénovation énergétique des logements privés. Il comporte aussi, par ailleurs, des crédits d'aménagement et d'accompagnement des collectivités pour un développement durable des territoires. Ces crédits sont complétés par des aides fiscales.

Le BOP 177 : ce programme porte la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Il se compose de trois actions :

- prévention de l'exclusion ;
- hébergement et logement adapté ;
- conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale.

Le BOP 303 : ce programme regroupe les moyens relatifs à l'entrée, à la circulation, au séjour et au travail des étrangers, à l'éloignement des personnes en situation irrégulière et à l'exercice du droit d'asile. Les mesures gérées par la Drihl sont les suivantes : garantie de l'exercice du droit d'asile et lutte contre l'immigration irrégulière pour les dispositifs d'actions sanitaires en centre de rétention administrative.

Descriptif des BOP 104 et 304

Le BOP 104 : ce programme regroupe les crédits d'intervention consacrés à l'intégration des étrangers et des réfugiés et s'articule autour de cinq actions :

- accueil des étrangers primo-arrivants ;
- accompagnement des étrangers primo-arrivants ;
- accès à la nationalité française ;
- accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- accompagnement des réfugiés. La Drihl est concernée uniquement par ce dernier.

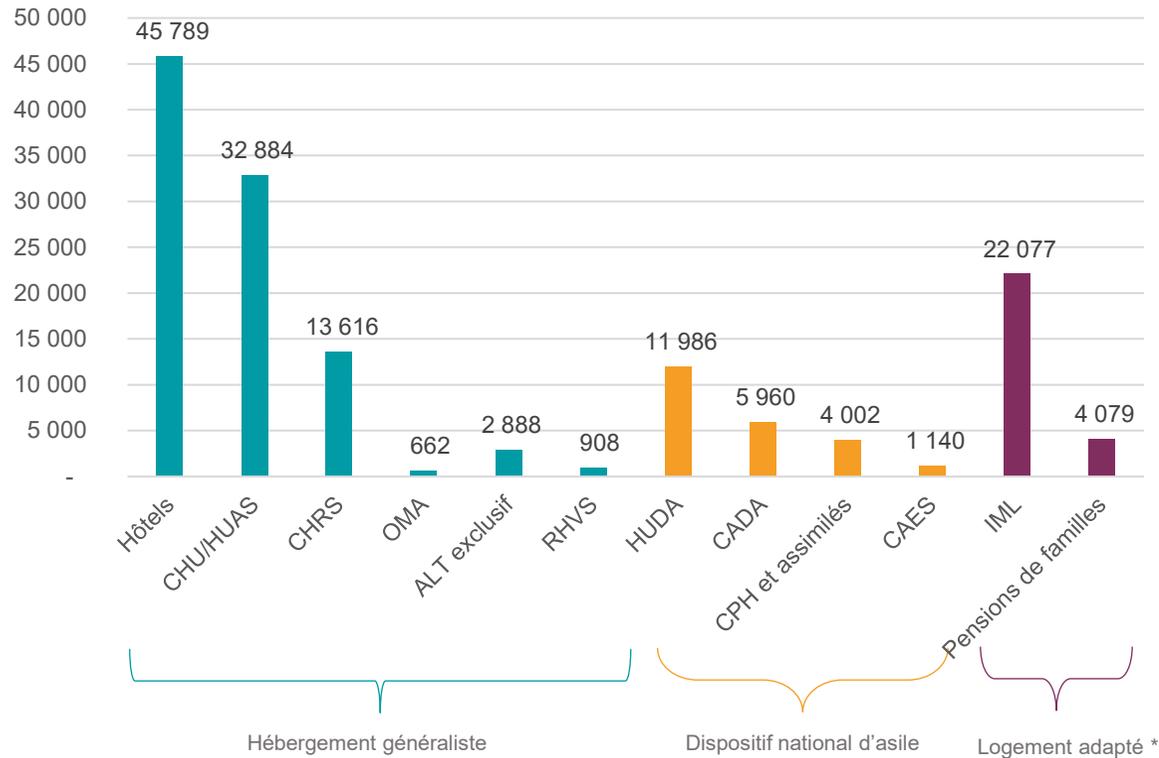
Le BOP 304 : ce programme regroupe les moyens de l'État relatifs à la prime d'activité ainsi que d'autres dispositifs concourant à l'inclusion sociale et la protection des personnes. Les mesures gérées par la Drihl concernent :

- la politique d'aide alimentaire ;
- la politique d'accès aux droits dont la domiciliation ;
- les expérimentations œuvrant pour des pratiques innovantes dont la précarité menstruelle ;
- la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Hébergement et insertion



Nombre de places du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)



- 119 835 places d'hébergement
- 26 156 places en logements adaptés

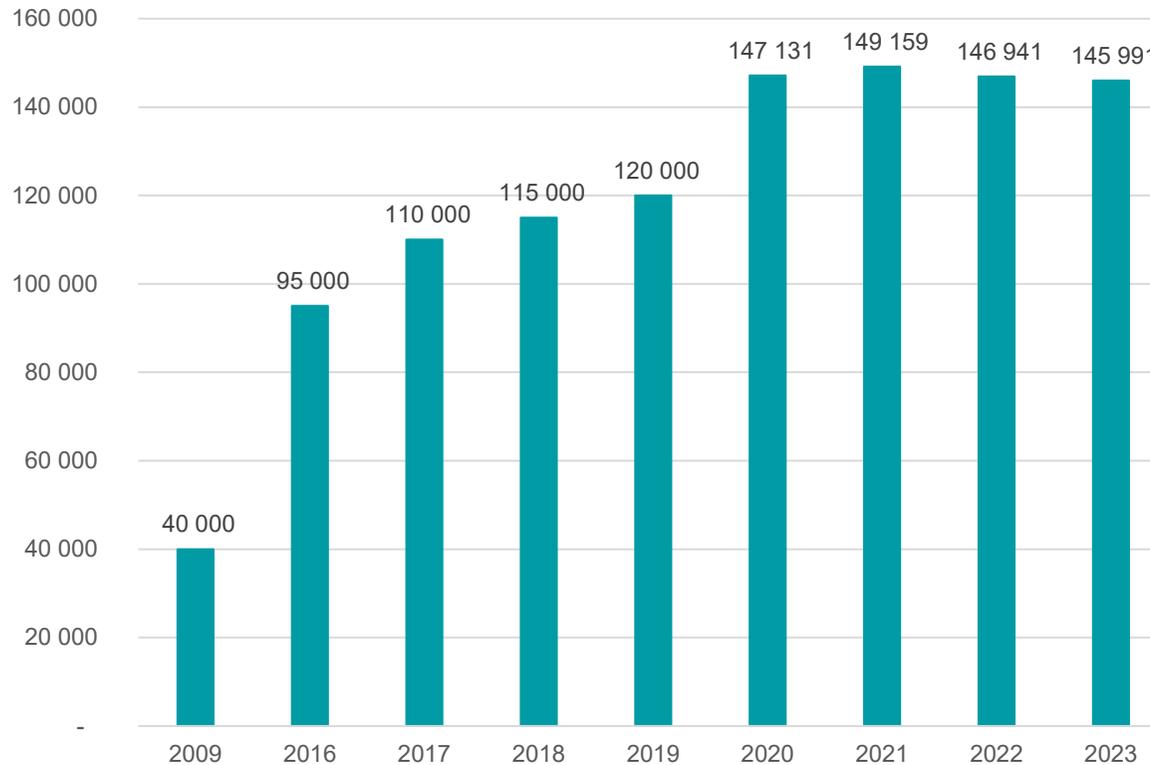
CHU : centre d'hébergement d'urgence
 HUAS : hébergement d'urgence avec accompagnement social
 CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 OMA : opération de mise à l'abri
 ALT : aide au logement temporaire
 RHVS : résidence hôtelière à vocation sociale
 HUDA : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
 CADA : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
 CPH : centre provisoire d'hébergement
 CAES : centre d'accueil et d'examen des situations
 IML : intermédiation locative (Solibaill)

* Les résidences sociales autre que les pensions de famille ne sont pas financées par les BOP 177, 303, 104 et n'apparaissent donc pas dans le total présenté

Pour dispositif Ukraine voir le zoom Ukraine

Sources : enquête mensuelle Dihal et suivi Drihl

Évolution du parc d'hébergement et d'insertion (BOP 177, 303, 104)

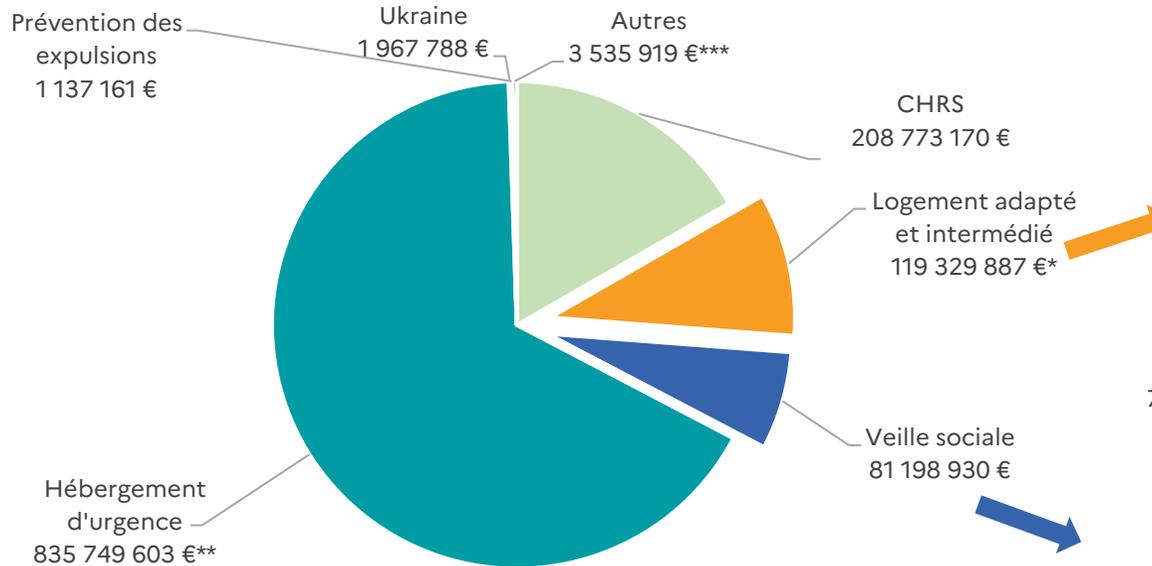


De **40 000** places en 2009
à **145 991** incluant le
logement adapté.

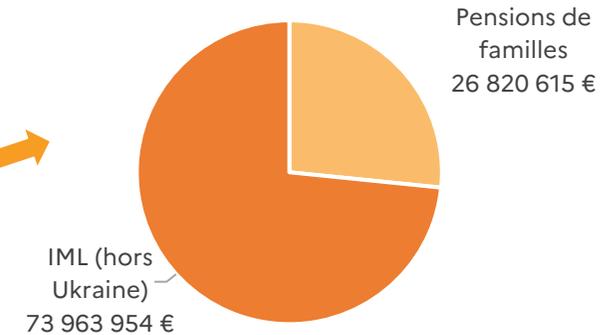
Sources : FINESS, enquête « localisation des nuitées hôtelières », Drihl

Répartition et évolution des crédits d'hébergement et d'insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

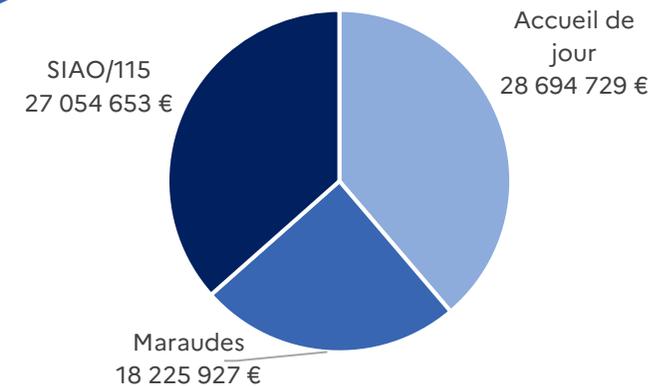
Crédits de paiement engagés par type d'action



Détail logement adapté et intermédiaire



Veille sociale



*IML, pensions de famille, AGLS (aide à la gestion locative sociale), Un chez soi d'abord, accompagnement social lié au logement adapté, autres logements adaptés.

** y compris l'aide au logement temporaire (ALT 1) logement pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence

*** y compris bidonvilles, territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord

	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement du BOP 177	1 052 546 559 €	1 257 014 719 €	1 202 167 190 €	1 251 692 457 €

Nombre de places et crédits de l'hébergement et de l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés (BOP 303, 104)

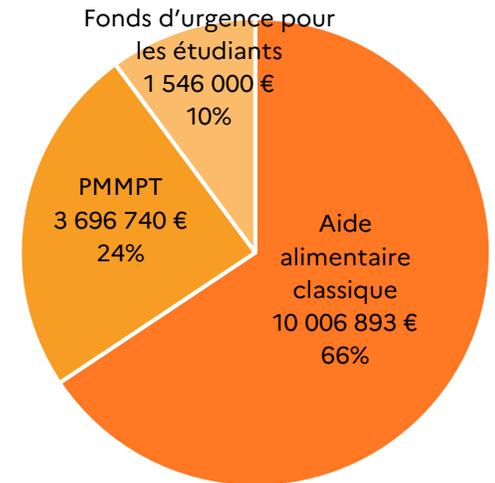
Détail du BOP 303	Crédits de paiement	Places
Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	48 612 594 €	5 960
Centre d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES)	14 347 383 €	1 140
Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA)	91 261 320 €	11 986
Assistance sanitaire en Centre de rétention administrative (CRA)	3 353 966 €	657
Ukraine	23 793 963 €	2 720
TOTAL BOP 303	181 369 226 €	22 463

Détail du BOP 104	Crédits de paiement	Places
Centre provisoire d'hébergement (CPH) et assimilés	37 850 925 €	4 002
Accompagnement des réfugiés	2 377 083 €	
Total BOP 104	40 228 008 €	

Répartition des 21,1 M€ de crédits pour l'inclusion sociale et la protection des personnes (BOP 304)



Focus aide alimentaire



Crédits dédiés à l'humanisation des centres d'hébergement

Commune	Maître d'ouvrage	Etablissement	Montant de travaux ou d'études (€)	Subventions Anah (€)	Taux de subventions Anah	Montant de subventions/ place (€)	Nombre de places après travaux
Paris	Groupe SOS Solidarités	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Les Plurielles	13 800	13 800	100%	226	61
Beauchamp	ADOMA	Centre d'hébergement Résidence des chênes	1 023 990	511 995	50%	12 800	40
Total			1 037 790	525 795	51%	5 206	101

Source : Anah

Deux opérations en 2023
Montant moyen de subvention : 5 206 € par place

Zoom sur l'accueil des Ukrainiens en 2023

En 2023, 2 720 places d'hébergement subsistent pour accueillir et prendre en charge les personnes déplacées en provenance d'Ukraine au sein d'accueils de jour et d'accueils de courte durée (SAS) au titre du BOP 303 :

	Accueil de jour	Hubs de courte durée	Capacité hébergement <i>ad hoc</i>	Transports	Total
IDF	1 925 157	3 312 203	18 083 461	472 423	23 793 963

Un accompagnement social des ménages ukrainiens a été réalisé par les associations mandatées par l'État au titre du BOP 177 dans le cadre de l'intermédiation locative.

Dans la mesure où un retour vers le droit commun des déplacés d'Ukraine a été annoncé courant 2023, le dispositif IML Ukraine est entré en décrue mais la file active des ménages entrés dans le dispositif continue d'être traitée via ce dispositif jusqu'à mi-2024.

	IML	Hébergement citoyen	Ingénierie	Total
IDF	601 293	1 070 417	251 034	1 922 744

Au 31 décembre 2023, 197 ménages soit 528 personnes bénéficiaient encore d'un accompagnement social.

Mise en œuvre des revalorisations des métiers de l'accompagnement social et du médico-social

La revalorisation annoncée lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social du 18 février 2022 s'est traduite par une compensation par l'Etat pour les employeurs relevant du périmètre de la branche Habitat et Logement accompagné (HLA) et de la branche de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale (BASSMS) ainsi que pour les employeurs ne relevant pas de ces branches mais ayant pris des accords locaux ou d'entreprise. Attribués en 2022 pour une partie de l'année, ces crédits ont été étendus en année pleine en 2023.

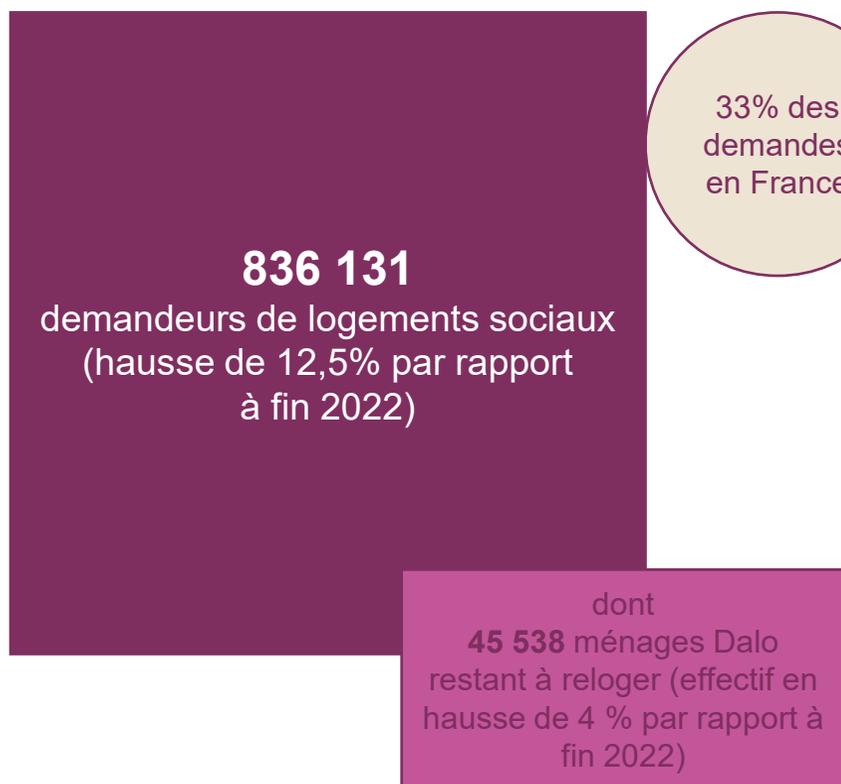
BOP 177	Veille sociale	3 365 331 €
	Hébergement	26 601 045 €
	Logement	9 218 279 €
	Autres	845 205 €
BOP 303	Hébergement	3 318 764 €
BOP 104	Hébergement	1 118 157 €
TOTAL		44 666 882 €

Accès au logement

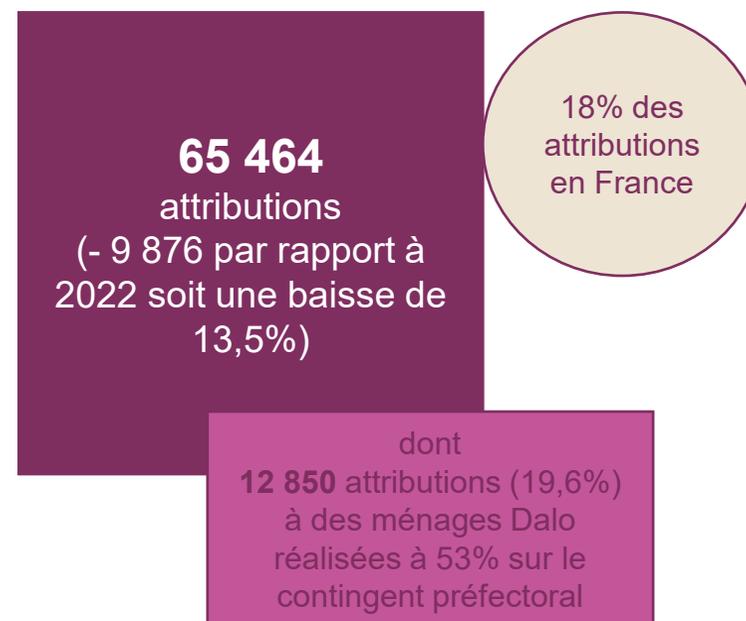


Accès au logement social des publics prioritaires

Au 31 décembre 2023



En 2023



**Données provisoires en attente de consolidation
en cours d'année**

Source : Infocentre SNE, Syplo - Traitements Drihl

Focus : les territoires d'expérimentation du LDA

En 2023, **804 000 euros** de crédits ont été délégués pour les AMI Logement d'Abord (territoire mise en œuvre accélérée) :

- pour le département de la **Seine-Saint-Denis** (AMI 1) : une subvention de **284 000 €**.
- pour **Paris** (AMI 2) : une subvention de **520 000 €**.

Ces AMI permettent notamment de soutenir des actions d'accompagnement des publics fragiles et en rupture vers l'accès au logement et des actions de formation des acteurs de l'insertion.

Intermédiation locative (Solibail)

Une enveloppe de
73 963 954 €
(60 600 000 € en 2022)



402 logements captés
(459 en 2022)
1 488 ménages entrés
dans le dispositif



Fin 2023, un parc de
7 217 logements
22 077 personnes
accueillies



1 488 ménages ont intégré un logement Solibail
(1 617 en 2022)

- **67%** issues de l'hôtel
- **25%** issues d'une structure d'hébergement

1 290 ménages ont quitté leur logement Solibail
(1 360 en 2022)

87,7% pour accéder à un logement autonome et
pérenne
(87,4% en 2022)

Source : Drihl

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL et Dalo)

Financement
fonds national
AVDL
14 M€

2020-2023 :
18 150 ménages
accompagnés dont :
41% d'AVL suivi d'un ADL
41% d'AVL seul
18% d'ADL seul

18 507 ménages
reconnus prioritaires et urgents
au titre du Dalo en 2023 contre
18 577 en 2022



2023 :
2 178
ménages
relogés

Gestion du Dalo (COMED,
contentieux Dalo)
51 M€
contre 37,5 M€ en 2022

Source : Drihl

jeudi 4 avril 2024

Aides personnelles au logement

Chiffres 2023

Fonds national d'aide au logement (FNAL)

- Aide personnalisée au logement - APL (parc conventionné)
- Allocation de logement - AL (parc non conventionné)

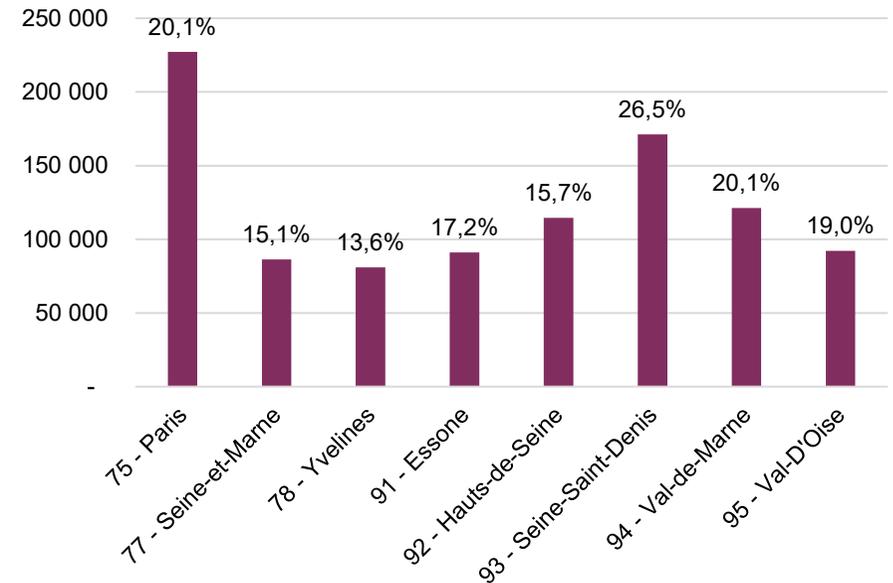
984 899
bénéficiaires

2,8 Md€
d'aides



234 € d'aide
mensuelle par
bénéficiaire
en moyenne

Ménages bénéficiaires par département
d'Île-de-France



Source : Traitement DHUP de la BNA 2023 = fusion du fichier ALLSTAT FR6 juin 2023 de la CNAF et d'une base CCMSA à décembre 2023

Note de lecture : au 31 décembre 2023, 227 000 ménages, résidant à Paris, bénéficient d'une aide au logement, ce qui représente 20,1% de la population parisienne totale.

Bilan du dispositif « équipes mobiles de prévention des expulsions »

Montant financé sur le BOP 177 : 893 627 €, répartis comme suit :

Équipes mobiles	Département	Montant
	Paris	86 027 €
	Hauts-de-Seine	102 284 €
	Seine-Saint-Denis	108 549 €
	Val-de-Marne	110 760 €
	Seine-et-Marne	153 910 €
	Yvelines	93 177 €
	Essonne	121 213 €
	Val-d'Oise	117 707 €

Source : Drihl

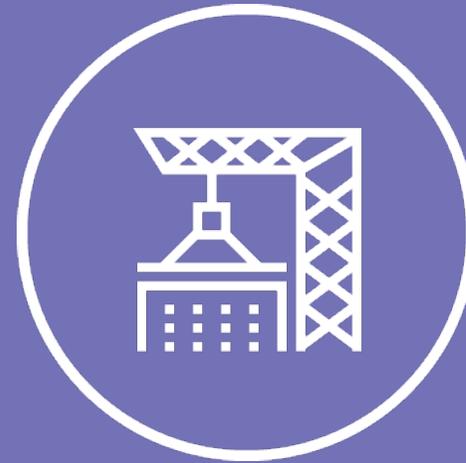
Bilan du dispositif « équipes mobiles de prévention des expulsions »

	Bilan du 1 ^{er} avril 2021 au 30 avril 2022	Bilan du 1 ^{er} mai 2022 au 30 avril 2023
Nombre de ménages contactés	6 247	7 622
Nombre de diagnostics réalisés	1 566 (25,07% du total des ménages contactés)	1 807 (23,7% du total des ménages contactés)
Nombre de relogements accompagnés	44	79
Nombre d'impayés résorbés	96	234
Nombre de plans d'apurement mis en place ou déjà existant	171	504
Nombre de ménages pour lesquels au moins un droit a été ouvert	155	363
Nombre de saisine de la commission de surendettement	-	135
Nombre de FSL octroyés	-	41

Source : Drihl

jeudi 4 avril 2024

Logements spécifiques



Agréments de logement foyers – résidences sociales : subventions / crédits et nombre de logement concernés

	Nombre de logements agréés	Financement total (M €)	Montant de la subvention ETAT (M €)
Logements foyers pour personnes âgées	123	16,57	0,00
Logements foyers pour personnes handicapées	96	20,97	0,43
Résidences sociales	3 143	323,49	87,46
<i>dont FJT (foyers jeunes travailleurs)</i>	159	16,27	4,53
<i>dont RSJA (résidences sociales jeunes actifs)</i>	242	23,20	4,53
<i>dont Pensions de famille</i>	495	67,31	19,00
<i>dont Pensions de famille hors résidence accueil</i>	388	50,15	14,68
<i>dont Résidences d'accueil</i>	107	17,16	4,32
<i>dont Publics issus de FTM (foyers de travailleurs migrants)</i>	2 110	195,86	55,02
Autres RS	137	20,85	4,37
Total	3 362	361,03	87,89

En 2023, **3 362 logements** ont été agréés contre 2 865 logements en 2022, soit une progression de **+17%**.

Montant de subvention État **87,89 M€**, soit **24%** du financement

Source : SIAP

jeudi 4 avril 2024

Crédits dédiés à l'accueil des gens du voyage

BOP 135 - Création d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs :

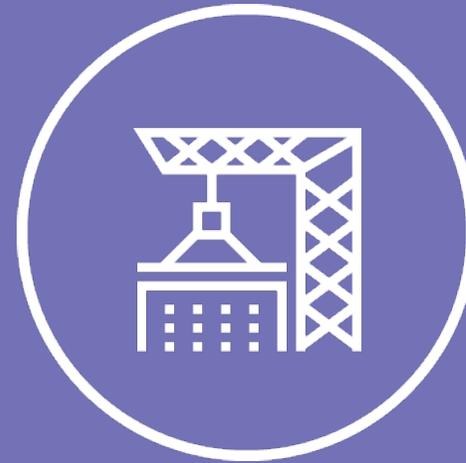
5 dossiers déposés en Île-de-France dans le cadre de l'**appel à projets 2023** de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (**DIHAL**):

- 2 créations de terrains familiaux locatifs (Val-d'Oise et Hauts-de-Seine)
- 3 réhabilitations d'aires permanentes d'accueil (Seine-Saint-Denis et Essonne)

➤ **1 dossier retenu** : 735 000 € engagés dans le Val-d'Oise (Argenteuil) pour la création de 35 terrains familiaux locatifs représentant 70 places



Production de logements



Logements sociaux agréés en 2023

	OFFRE NOUVELLE				ANRU			LLS
	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL	PLAI	PLUS	TOTAL	TOTAL
75	738	1 125	1 090	2 953	64	46	110	3 063
92	1 670	482	744	2 896	132	47	179	3 075
93	911	255	1 640	2 806	698	361	1 059	3 865
94	894	652	959	2 505	459	291	750	3 255
77	596	525	537	1 658	85	62	147	1 805
78	705	580	1 124	2 409	144	51	195	2 604
91	824	588	849	2 261	182	144	326	2 587
95	269	242	500	1 011	5	3	8	1 019
TOTAL	6 607	4 449	7 443	18 499	1 769	1 005	2 774	21 273

Source : SIAP, Ioda

21 273 logements sociaux agréés en 2023

69 % atteinte de l'objectif 2023, -17% par rapport à 2022

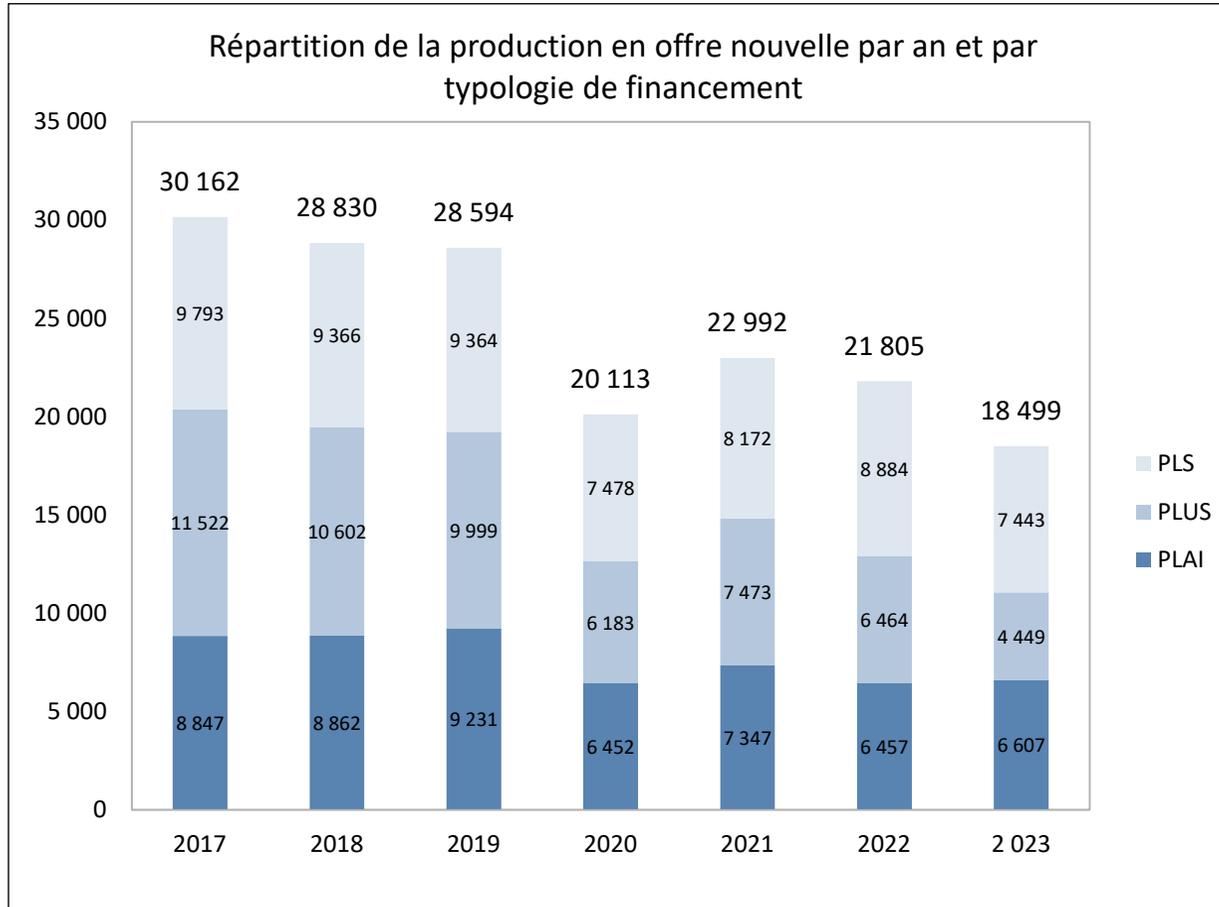
18 499 au titre du FNAP

73% de l'atteinte de l'objectif 2023, -15% par rapport à 2022

2 774 au titre de l'ANRU

50% de l'atteinte de l'objectif 2023, -25% par rapport à 2022

Logements sociaux agréés en 2023



Au titre du FNAP, l'année 2023 représente une chute significative de la production de logements sociaux au plus bas depuis 2017.

La part du PLAI augmente en proportion passant de 29,6% en 2022 à 35,7%.

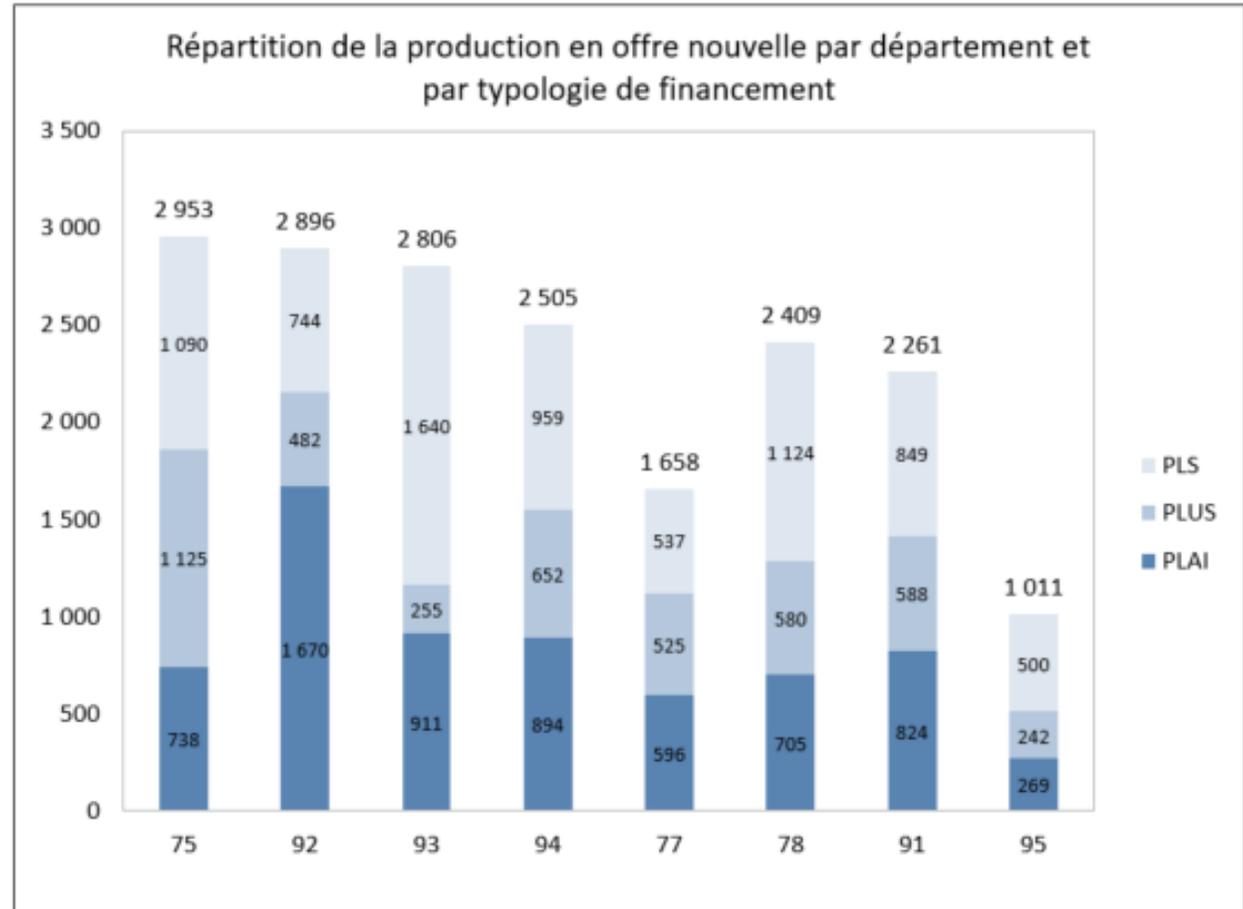
Source : SIAP

Logements sociaux agréés en 2023

6 607 PLAI agréés dont :

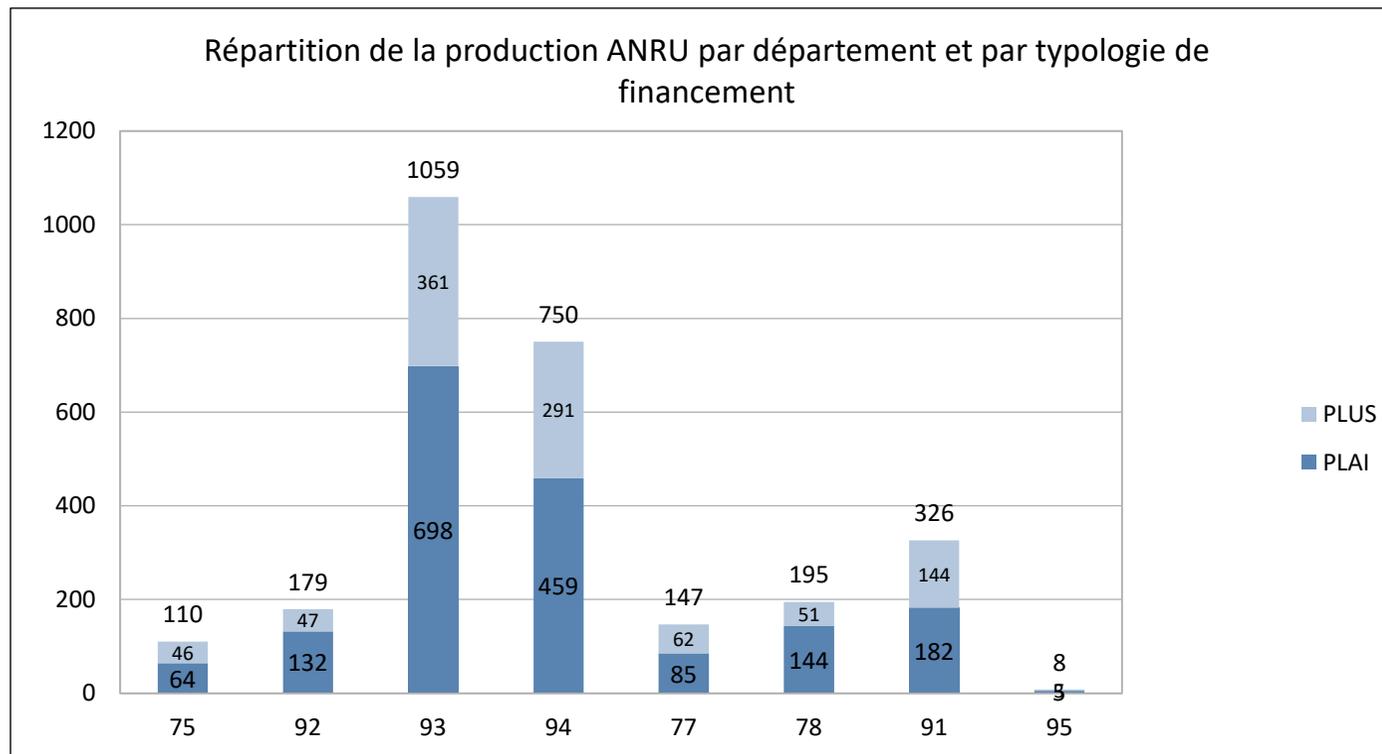
- 2 995 logements ordinaires
- 3 155 logements résidences sociales, résidences universitaires, pensions de famille et résidences accueil
- 457 logements en hébergement (PSH)

En 2023, la production en PLAI est portée par les logements adaptés et l'hébergement à 54% (contre 34% en 2022).



Source : SIAP

Logements sociaux agréés en 2023 financés par l'Anru



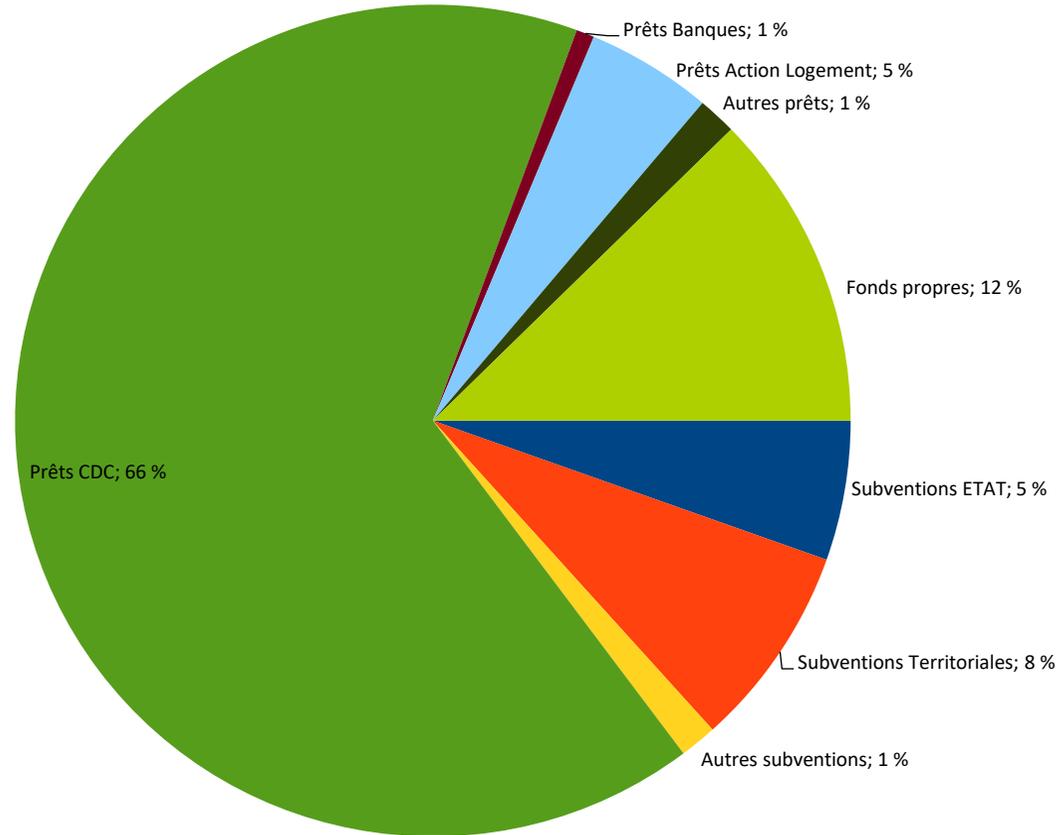
Source : Ioda, Anru

En 2023, 2 774 LLS dont 1 769 PLAI et 1 005 PLUS ont été agréés en financement Anru.

Financements :

- 28 658 900 € de subventions apportées par l'Anru
- 55 850 800 € de droits à prêts Action Logement Services (ALS)

Éventail des financements engagés pour la production des logements sociaux (hors Anru)



Total : 3,49 Md€
(4,04 Md€ en 2022)

Source : SIAP

Détail du financement des logements sociaux agréés (hors Anru)

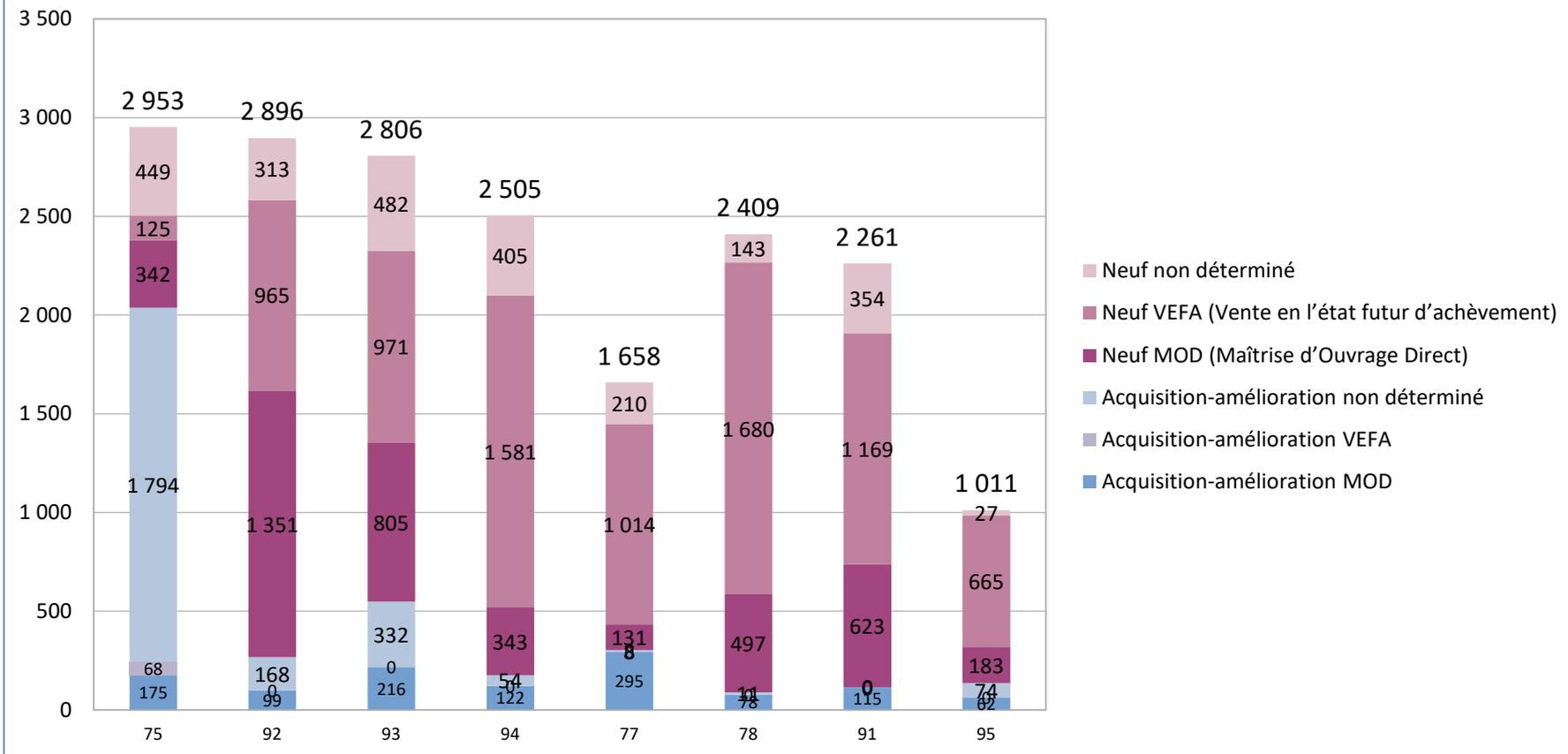
Département	Nombre de logements agréés	Subventions État	Subventions territoriales	Autres subventions	Prêts CDC	Prêts banques	Prêts Action Logement	Autres prêts	Fonds propres	Total montant de financement
75	2 953	49 088 119	176 953 756	11 013 192	471 403 618	3 279 986	5 367 973	14 097 573	69 855 856	801 060 073
92	2 896	51 904 725	22 009 857	8 126 878	262 611 124	10 797 411	39 218 500	8 074 675	70 793 056	473 536 225
93	2 806	17 059 000	5 283 956	13 833 795	289 953 876	8 613 970	22 706 615	3 770 150	39 211 762	400 433 124
94	2 505	24 796 173	23 098 898	4 419 738	330 033 022	0	30 066 466	2 190 435	63 470 873	478 075 603
77	1 658	11 740 825	6 215 084	1 671 423	245 471 872	0	15 064 000	2 445 115	38 602 698	321 211 017
78	2 409	13 704 400	17 076 027	1 855 427	289 263 024	1 594 933	22 375 000	7 580 278	57 429 446	410 878 535
91	2 261	14 701 600	20 538 371	5 479 217	265 383 426	0	25 739 345	9 737 471	61 973 118	403 552 549
95	1 011	6 629 765	4 757 414	3 689 333	145 807 539	73 475	9 693 200	4 081 355	29 868 673	204 600 755
IDF	18 499	189 624 607	275 933 362	50 089 003	2 299 927 501	24 359 775	170 231 099	51 977 052	431 205 482	3 493 347 880
	en %	5%	8%	1%	66%	1%	5%	1%	12%	100%
2022	21 805	161 005 113	248 014 426	91 692 791	2 565 399 367	26 363 609	151 615 477	228 488 736	567 469 370	4 040 048 890
	en %	4%	6%	2%	63%	1%	4%	6%	14%	100%

Source : SIAP

**La subvention de l'État a augmenté de 1% en 2023, celle des collectivités de 2%.
La part des prêts a diminué de 1% et celles des fonds propres de 2%.**

Mode de production par département des logements sociaux agréés en 2023 (hors Anru)

Répartition des agréments par département et par mode de production



Source : SIAP

La part du neuf demeure élevée en Île-de-France, à 80% [89% hors Paris]

Évolution des agréments en fonction de la typologie des logements (hors Anru)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	%
T1	9 900	13 219	8 715	9 946	7 964	7 052	7 891	7 530	7 861	80 078	35%
T2	5 982	7 842	8 597	6 685	9 195	4 919	5 592	5 566	3 772	58 150	25%
T3	8 621	8 274	7 027	7 591	7 200	4 901	5 713	5 340	4 572	59 239	26%
T4	3 552	4 024	3 819	3 115	3 072	2 384	3 095	2 722	1 891	27 674	12%
T5+	897	725	785	574	577	481	701	647	403	5 790	2%
Total	28 952	34 084	28 943	27 911	28 008	19 737	22 992	21 805	18 499	230 931	100,00%

Soit 63% de la production en T1/T2

Source : SIAP

Agréments de logements en PLAI adapté : crédits et nombre de logements concernés par département

Objectif 2023 assigné	942
taux de réalisation	75%
budget notifié	13 992 610 €
taux de réalisation	85%

En 2023, l'objectif PLAI-adapté a été atteint à 75 %.
Le département du 94 compte 35% de la production en PLAI-adapté

	2020		2021		2022		2023	
	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés	Nbre de logements	Crédits engagés
75	142	1 701 280	42	745 040	43	777 840	51	743 780
92	3	88 378	65	287 979	147	1 655 000	74	1 636 500
93	276	1 811 580	52	444 710	31	1 576 948	52	806 000
94	0		86	1 584 636	117	3 905 292	246	3 947 000
77	50	374 000	183	2 931 170	98	1 242 000	84	1 402 000
78	3	75 000	29	447 000	98	496 500	28	508 950
91	71	678 830	226	3 609 740	241	1 936 700	91	1 486 500
95	112	898 510	79	1 430 515	35	834 000	78	1 326 240
IDF	657	5 627 578	762	11 480 790	810	12 424 280	704	11 856 970

Source : SIAP

Agréments de logements étudiants : subventions et nombre de logements concernés par département



Entre 2018 et 2021, environ 2 000 logements étudiants ont été agréés par an. Avec 2 582 agréments, 2023 est la meilleure année depuis 6 ans malgré la crise générale du logement.

L'ouverture au financement de logement PLAI en résidences universitaires a été reconduit en 2023 qui a bénéficié à une résidence universitaire de 142 logements dont 28 en PLAI à Orsay (91)

	2022		2023	
	Nombre de logements agréés	Subventions ETAT	Nombre de logements agréés	Subventions ETAT
75	500	8 580 000	503	8 760 000
92	244	295 000	312	78 750
93	245	0	598	108 000
94	144	975 000	236	53 550
77	168	0	0	0
78	535	0	573	0
91	550	0	360	700 000
95	145	0	0	0
IDF	2 531	9 850 000	2 582	9 700 300

Source : SIAP

Agréments de logements jeunes : subventions et nombre de logements concernés par département

	2022		2023		Dont FJT		Dont RSJA	
	Nombre de logements agréés	Subventions ETAT						
75	77	2 972 000	3	120 000	3	120 000	0	0
92	43	946 000	55	1 647 100	14	700 000	41	947 100
93	0	0	0	0	0	0	0	0
94	145	3 192 500	98	2 573 900	98	2 573 900	0	0
77	241	2 744 000	44	1 139 800	44	1 139 800	0	0
78	92	1 886 000	6	157 500	0	0	6	157 500
91	0	0	195	3 425 000	0	0	195	3 425 000
95	0	0	0	0	0	0	0	0
IDF	598	11 740 500	401	9 063 300	159	4 533 700	242	4 529 600

Source : SIAP

La production de résidences sociales pour les jeunes diminue de 32% entre 2022 et 2023.
Le département de l'Essonne a agréé près de 50% de la production 2023.

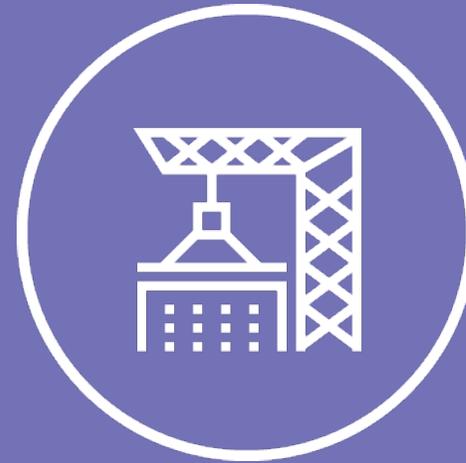
Aide à la relance de construction durable

Aide exceptionnelle (plan de relance) versée aux communes ayant atteint *a minima* 85% de l'objectif contractualisé

	Objectifs contractualisés				Bilan des autorisations					
	Objectifs « tous logements » des contrats signés	Logements éligibles à l'aide	Montant d'aide estimé	Nb de communes ayant contractualisées	Logements autorisés tous logements	Logements autorisés ouvrant droit à l'aide	% Aide initiale départementale	Montant d'aide estimé	Aide rendue	Nb de communes bénéficiant de l'aide
75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	6 496	5 503	8 426 500 €	49	7 636	5 447	86	7 224 325 €	1 202 175 €	40
78	7 571	5 266	7 899 000 €	44	7 903	5 189	67	5 293 750 €	2 605 250 €	24
91	6 905	5 151	7 726 500 €	34	4 672	3 383	56	4 351 500 €	3 375 000 €	24
92	11 762	10 419	15 643 500 €	27	14 535	13 008	93	14 607 750 €	1 035 750 €	24
93	11 208	11 015	16 522 500 €	34	13 565	11 847	71	11 683 369 €	4 839 131 €	28
94	9 864	9 720	12 094 344 €	30	10 928	10 002	88	10 607 162 €	1 487 182 €	25
95	5 877	4 539	6 808 500 €	33	5 370	4 398	78	5 316 600 €	1 491 900 €	22
Total IDF	59 683	51 613	75 120 844 €	251	64 609	53 274	79	59 084 456 €	16 036 388 €	187

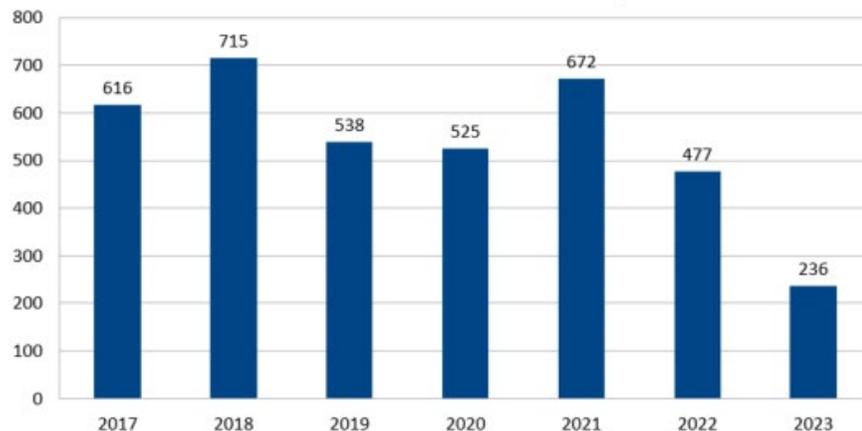


Accession à la propriété



Évolution des réservations d'agrément de PSLA (prêt social location – accession) par département

Evolution du nombre de PSLA par an



	2021	2022	2023
75	0	0	0
92	25	119	54
93	40	35	3
94	265	48	56
77	99	132	68
78	63	90	26
91	153	53	14
95	27		15
IDF	672	477	236

Source : SIAP

	PRETS ACCORDES en 2023 (M€)
75	0,00
92	13,49
93	0,83
94	13,44
77	12,79
78	4,88
91	3,30
95	4,00
IDF	52,73

Forte chute de la production PLSA : - 50% par rapport à 2022, en miroir avec celle du logement social.

Organismes de foncier solidaire (OFS) agréés et logements en bail réel solidaire (BRS) livrés

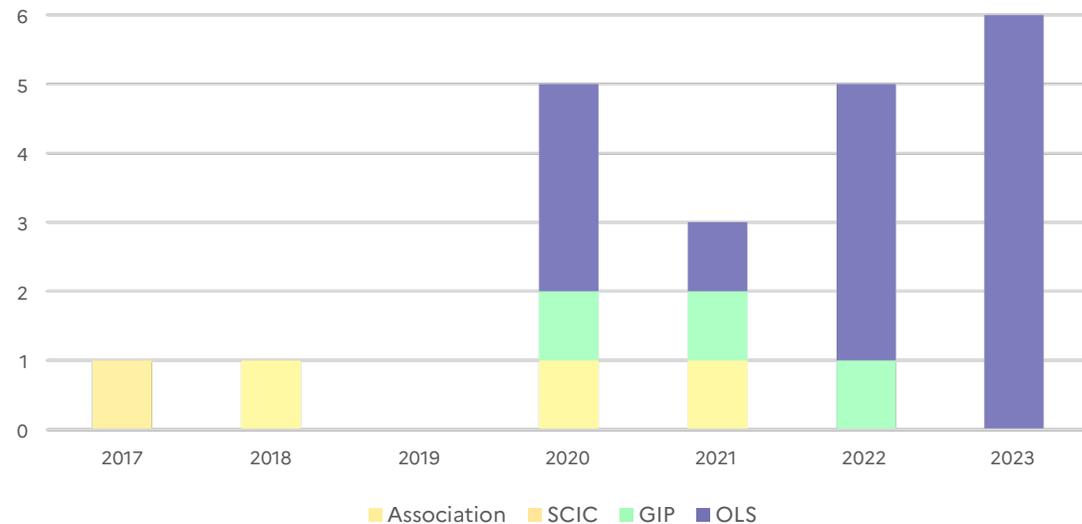
Au 31 décembre 2023,
21 OFS agréés dont :

- 6 en 2023
- 5 en 2022
- 8 sur la période 2020-2021
- 2 sur la période 2017-2019

➤ 67 % des OFS agréés sont des OLS

➤ **52 BRS ont été livrés** et plus de 9 719 BRS sont projetés à l'horizon 2025, dont 717 sont d'ores-et-déjà commercialisés*

Les OFS franciliens au 31 décembre 2023 :
agrément et statuts

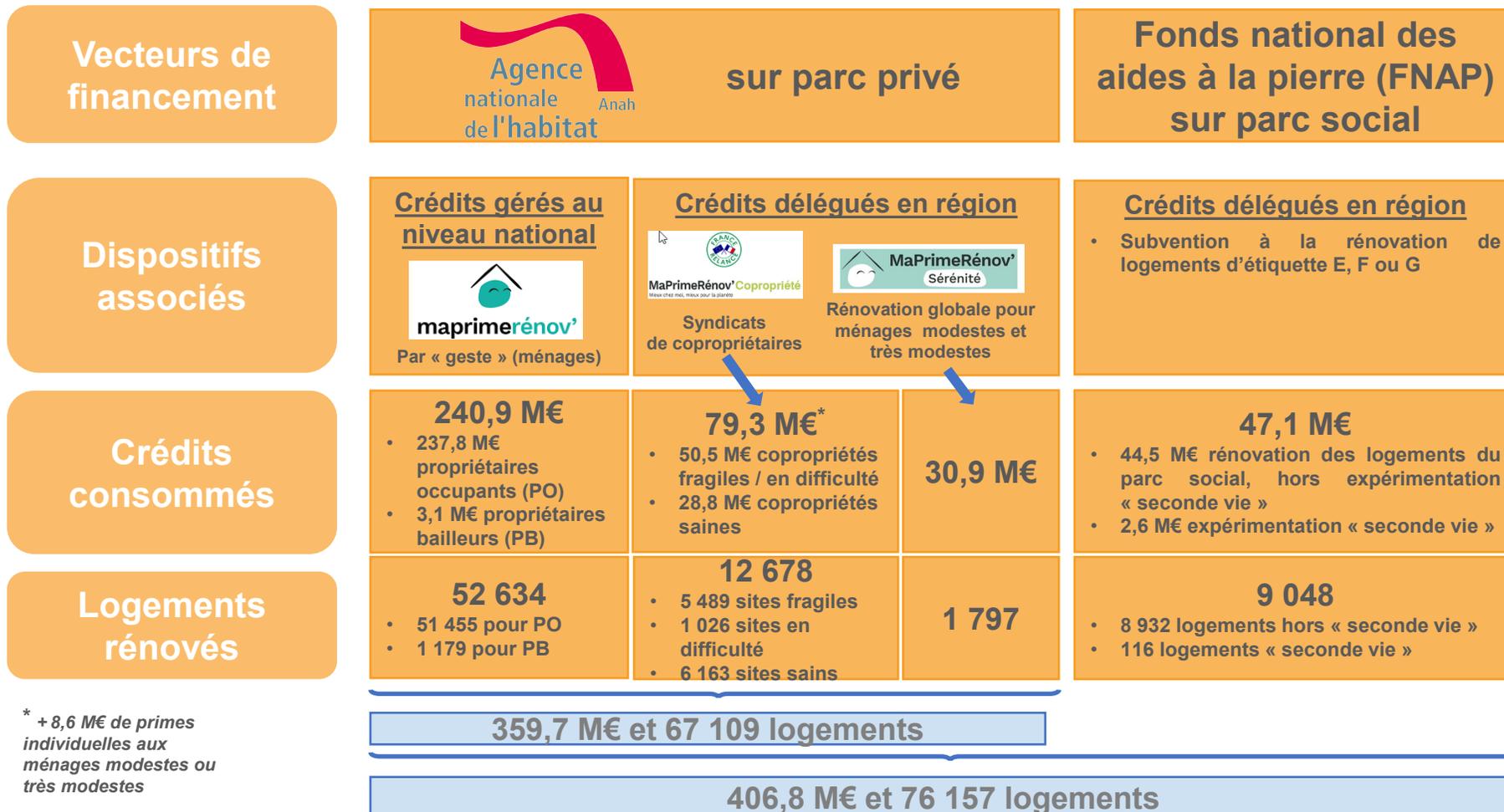


*Production établie d'après le bilan des rapports annuels des OFS agréés au 31 décembre 2022, les données 2023 ne seront connues qu'après transmission des rapports annuels pour l'année 2023 au 30 juin 2024.

Amélioration du parc de logements



Aides à la rénovation énergétique des logements (parcs social et privé)

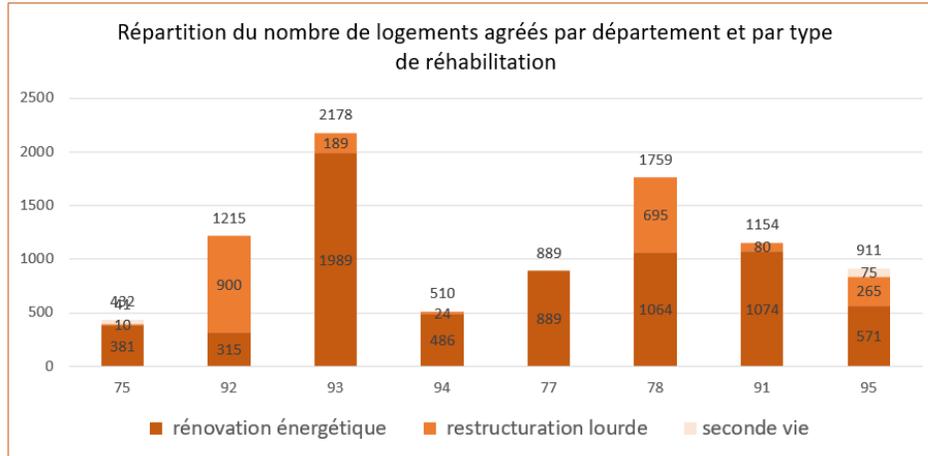


* + 8,6 M€ de primes individuelles aux ménages modestes ou très modestes

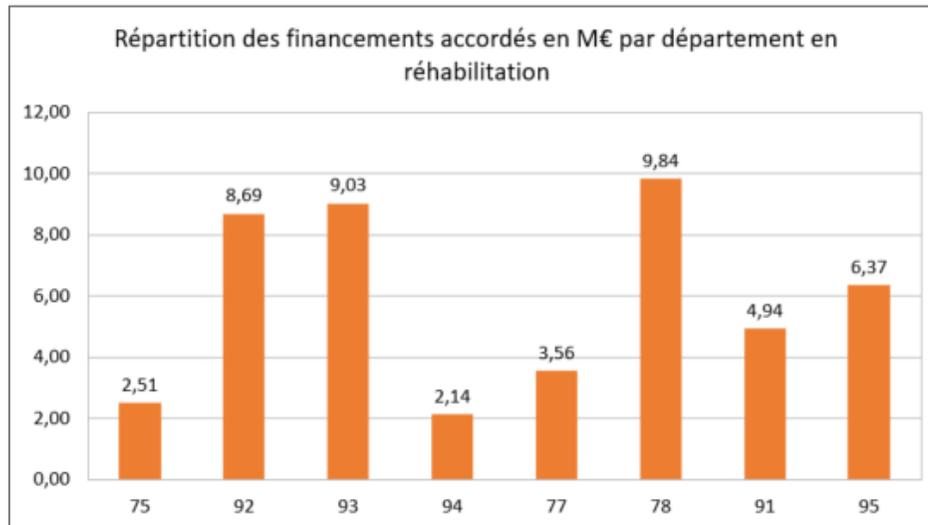
Sources : Anah (parc privé) et SIAP (parc social)

jeudi 4 avril 2024

Aides à la rénovation énergétique des logements (parc social)



93 % de l'objectif fixé est atteint, permis par l'ouverture aux rénovations des bâtiments en DPE E.



	Nombre de logements	Montant subvention Etat (M€)
75	432	2,51
92	1 215	8,69
93	2 178	9,03
94	510	2,14
77	889	3,56
78	1 759	9,84
91	1 154	4,94
95	911	6,37
IDF	9 048	47,06

Source : SIAP

Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah (hors rénovation énergétique) - Crédits délégués à la DRIHL

Des aides aux propriétaires occupants / bailleurs (hors copropriétés)

Traitement de l'habitat indigne et très dégradé (occupants / bailleurs)

- 1,9 M€ / 0,7 M€ d'aides
- 165 / 49 logements traités

Adaptation à la perte d'autonomie (occupants)

- 5,7 M€ d'aides
- 1 167 logements traités

Autres aides aux propriétaires bailleurs (autonomie, énergie, conventionnement Loc'Avantages)

- 1,2 M€ d'aides
- 190 logements traités

9,5M€

Des aides aux syndicats copropriétés en difficulté

Traitement de l'habitat dégradé et indigne

- 97,9 M€
- 11 930 logements aidés

*Les engagements financiers
2023 ont été majoritairement
portés par la Seine-Saint-
Denis (50,3%, sous l'effet
notamment du traitement de la
carence dans le cadre de
l'importante opération de la
carence de la Tour Oberursel
d'Epinay sur Seine.*

97,9M€

Des aides à l'ingénierie aux collectivités et aux SDC

Ingénierie 19,1 M€

Ces aides comprennent principalement

- AMO MPR COPRO
- Suivi animation des opérations programmées
- Aide au redressement à la gestion (copro D)
- Portage ciblé de lots
- GUSP

19,1M€

Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah Crédits gérés au niveau national

Des aides aux collectivités / opérateurs

Résorption de l'habitat
insalubre irrémédiable
ou dangereux (dispositif
RHI)

Traitement de l'habitat
insalubre réparable et
des opérations de
restauration immobilière
(dispositif THIRORI)

- 3,7 M€
- 25 logements
restructurés
- 24 relogements de
ménages financés

3,7M€

Des aides aux gestionnaires des centres d'hébergement

Humanisation des centres
d'hébergement
0,5M€

- CHRS Les Plurielles pour
un montant de 13 800€
sur une étude préalable à
un programme de travaux
- Centre d'Hébergement
Résidence des Chênes
pour un montant de
511 995€ sur un
programme de travaux

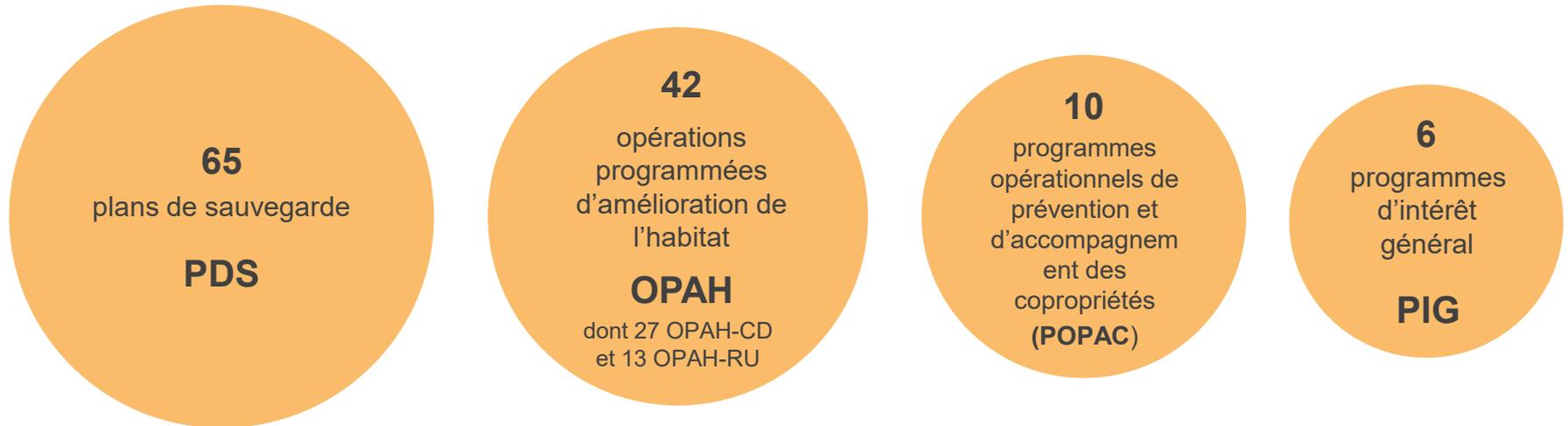
0,5M€

Aides à l'amélioration du parc privé par l'Anah - Synthèse

80 610 logements traités en 2023 :

- dont 27 796 faisant l'objet d'une instruction régionale (i.e. hors MPR par geste) ;
- dont **54 584 concernent des propriétaires occupants** ;
- dont 1 418 concernent des propriétaires bailleurs ;
- dont **24 608 concernent des syndicats de copropriétaires** :
 - ❑ dont 6 515 en copropriétés fragiles/en difficulté au titre de la rénovation énergétique ;
 - ❑ dont 11 930 en copropriétés en difficulté ;
 - ❑ dont 6 163 en copropriétés saines.

Opérations programmées portées par les collectivités territoriales



48,6 % des aides franciliennes aux propriétaires sont concentrées sur ces opérations programmées, 51,4 % étant engagées dans le secteur diffus.

Opérations de lutte contre l'habitat indigne - Subventions RHI (insalubre irrémédiable ou dangereux) et THIRORI (Traitement de l'habitat insalubre rémissible et des opérations de restauration immobilière) – financés par l'Anah

Avis d'éligibilité avec subvention de la CNLHI en 2023 – financement prévisionnel

Commune	Type d'opération	Montant Financement étude/accomp. social/relogemt	Montant financement déficit	Montant total financement Anah
Paris 13 ^{ème}	THIRORI	156 694 €	1 695 994 €	1 852 688 €
Paris 18 ^{ème}	THIRORI	414 000 €	1 405 263 €	1 819 263 €
Total		570 694 €	3 101 257 €	3 671 951 €

Demandes d'acomptes ou de soldes de la CNLHI en 2023

Consommation 2023 sur engagements antérieurs

1 735 401€ TTC versés en 2023 sur des opérations subventionnées en RHI / THIRORI à Paris (35 logements restructurés et 24 ménages relogés).

Source : Anah

Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135)

Les crédits subdélégués en 2023 aux UD DRIHL / DDT ont été consommés, comme suit :

- engagement de bons de commande (AE) : **2 533 408 €**, soit **97,8 %** de consommation ;
- factures (CP) : **4 342 438 €**, soit **97,3 %** de consommation (dont CP SULHI : **2 113 550 €**)

Ces crédits ont permis de réaliser diagnostics plomb et contrôle avant / après travaux (DIAG), des missions d'accompagnement sanitaire et social (ASS) et des travaux d'office, y compris mission AMO.

En 2023,

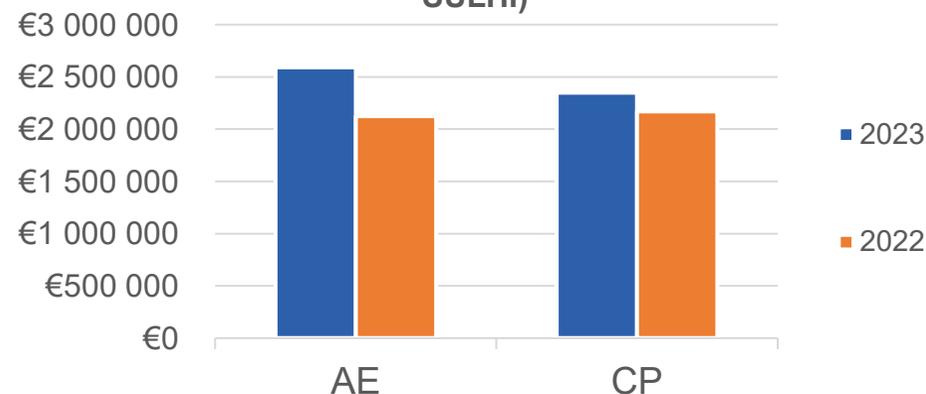
- A l'échelle régionale, la consommation des crédits LHI (hors SULHI) a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente, avec notamment + 9 % d'AE consommés.
- Répartition équilibrée des crédits consacrés à la lutte contre l'habitat indigne sur les volets plomb et insalubrité : 51% des AE consommés en 2023 ont été dédiés au traitement de l'insalubrité et 54% des CP au traitement contre l'accessibilité au plomb.
- Forte progression par rapport à l'année précédente de la consommation d'AE en Seine-Saint-Denis (+28%) et dans le Val-d'Oise (+37%) qui traduit par ailleurs une augmentation significative des opérations de travaux d'exécution d'office dans ces départements.

Au BOP 135, s'ajoutent d'autres financements pour l'accompagnement des ménages au relogement :

- **819,2 k€** au titre des crédits du **Fonds national ADVL + convention ARS**. Une forte augmentation des ménages accompagnés en Seine-Saint-Denis a été constatée.

Dans le cadre du **permis de louer**, **95 amendes** ont été données suite aux infractions relevées par les villes, représentant **355 500 €**.

Consommation des crédits LHI BOP 135 (hors SULHI)



Source : Drihl et ARS Île-de-France

Lutte contre l'habitat indigne (BOP 135). L'appel à projets régional pour une stratégie de lutte contre l'habitat indigne (SULHI)

Objectifs : promouvoir et développer une approche globale et urbaine de lutte contre l'habitat indigne et de requalification des quartiers anciens dégradés.

2015 : appel à projets lancé par le préfet de région et le directeur général de l'Agence régionale de santé vers les communes et EPCI les plus concernés par ce phénomène ➡ **19 projets retenus**

2016-2017 : études urbaines financées à hauteur de **354 528€**

Depuis 2018, des conventions de subventions ont été signées :

Près de **16,5 millions d'euros engagés AE** (dont 500K€ sur les études et l'ingénierie) à travers l'appel à projets SULHI sur **12 sites répartis sur 6 départements**. (8 départements d'IDF sauf Paris et Essonne)

Avancement opérationnel entre 2019 et 2022 :

Près de 1 100 000 euros subdélégés en CP par la Drihl aux sites de Seine-Saint-Denis (93), des Hauts-de-Seine (92) et du Val-d'Oise (95), soit **6,9% de l'enveloppe globale de 16 M€**.

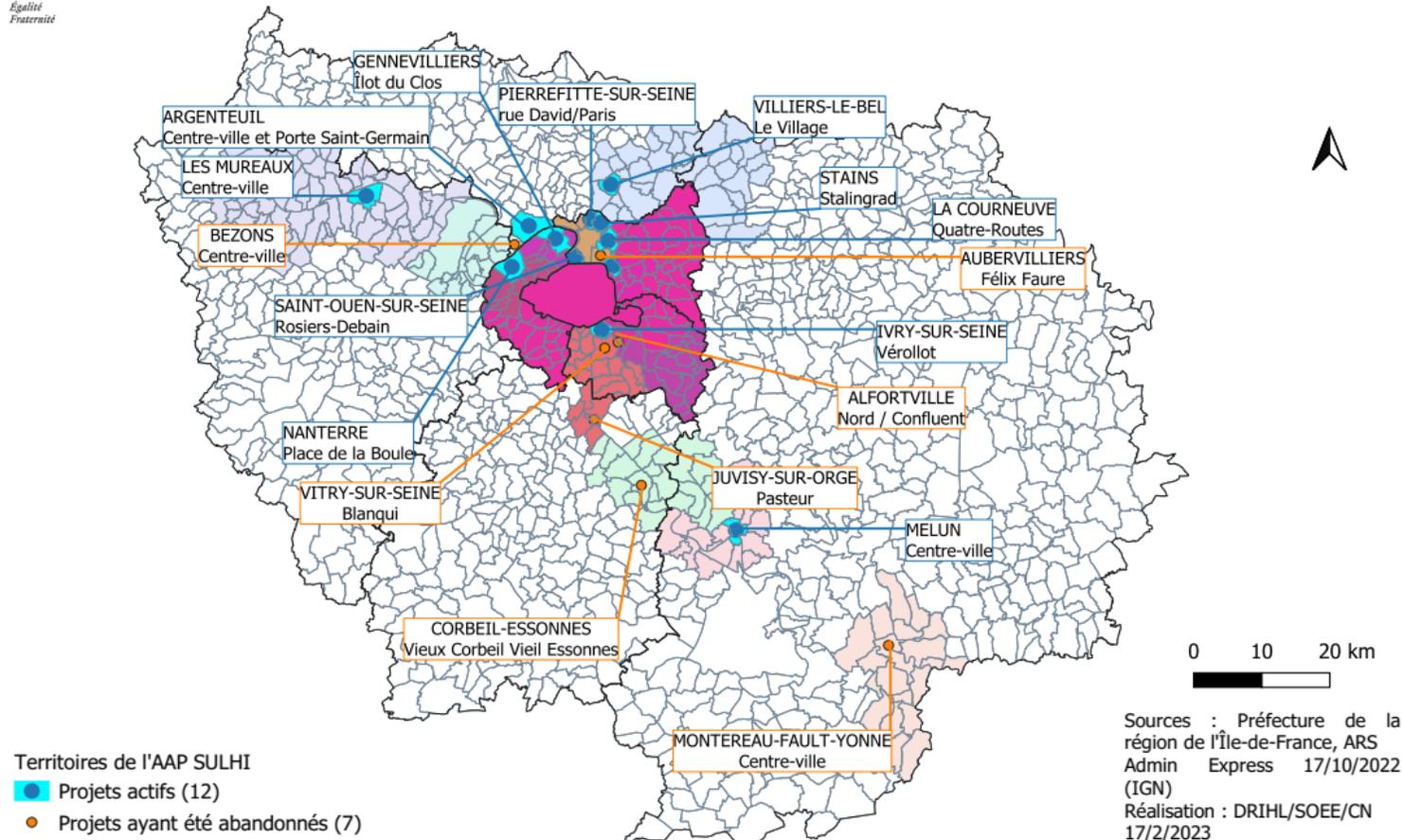
En 2023 :

2 113 550 euros subdélégés en CP par la Drihl aux sites de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95), soit, **au cumulé avec les CP engagés précédemment, 20 % de l'enveloppe globale (16 M€)**.

Source : Drihl et ARS Île-de-France

Appel à projets régional pour une stratégie de lutte contre l'habitat indigne (SULHI)

Sites lauréats de l'appel à projets régional pour une Stratégie de Lutte contre L'Habitat Indigne (SULHI) - Bilan 2022



Rénovation urbaine



État d'engagement des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

En Ile-de-France, **105 projets en QPV** doivent être soutenus par l'ANRU
dont **59** sont d'intérêt national (PRIN) et **46** d'intérêt régional (PRIR)
Ces projets font l'objet de **75** conventions de financement entre les collectivités et l'ANRU

Le montant du concours financier réservé pour ces 105 projets jusqu'à juin 2026 s'élève à **5 010 M€** :

dont **3 660 M€** de subventions
et **1 350 M€** de droits à prêts

3 761 M€ ont été contractualisés :

- dont **2 803 M€** de subventions (765 M€)
- **958 M€** de droits à prêts (273 M€)

pour financer **119 827 logements** inscrits dans **64** conventions signées

+

1 249 M€ restent à contractualiser au travers de **11** conventions restant à signer

Source : Anru

État de l'engagement financier par département des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (cumul depuis le début du nouveau programme - depuis août 2014 jusqu'à fin décembre 2023)

	Programmation				Engagement				Paiement	
	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Nombre de logements programmés (convention signée)	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Nombre de logements engagés	Subvention Anru (en M€)	Nombre de logements avec paiement
Paris	38,2	19,4	57,7	5 593	19,9	10,2	30,1	1 443	7,7	1 396
Hauts-de Seine	181,6	103,4	285,0	12 038	82,7	40,8	123,5	4 309	29,5	4 309
Seine-Saint-Denis	1 376,2	444,4	1 820,6	52 004	502,5	171,6	674,1	15 086	173,2	14 683
Val-de-Marne	306,6	109,4	415,9	13 117	170,4	66,5	236,9	6 770	57,6	6 623
Seine-et-Marne	110,2	38,5	148,7	6 102	50,9	17,1	68,0	2 606	24,5	2 165
Yvelines	161,9	75,3	237,2	7 758	94,1	44,6	138,7	4 003	26,1	3 863
Essonne	342,7	79,8	422,5	10 237	173,9	61,4	235,3	5 326	52,8	4 981
Val-d'Oise	285,8	88,3	374,1	12 978	142,6	48,8	191,3	3 807	43,6	3 790
TOTAL	2 803,2	958,5	3 761,7	119 827	1 237,0	461,0	1 697,9	43 350	415,0	41 810

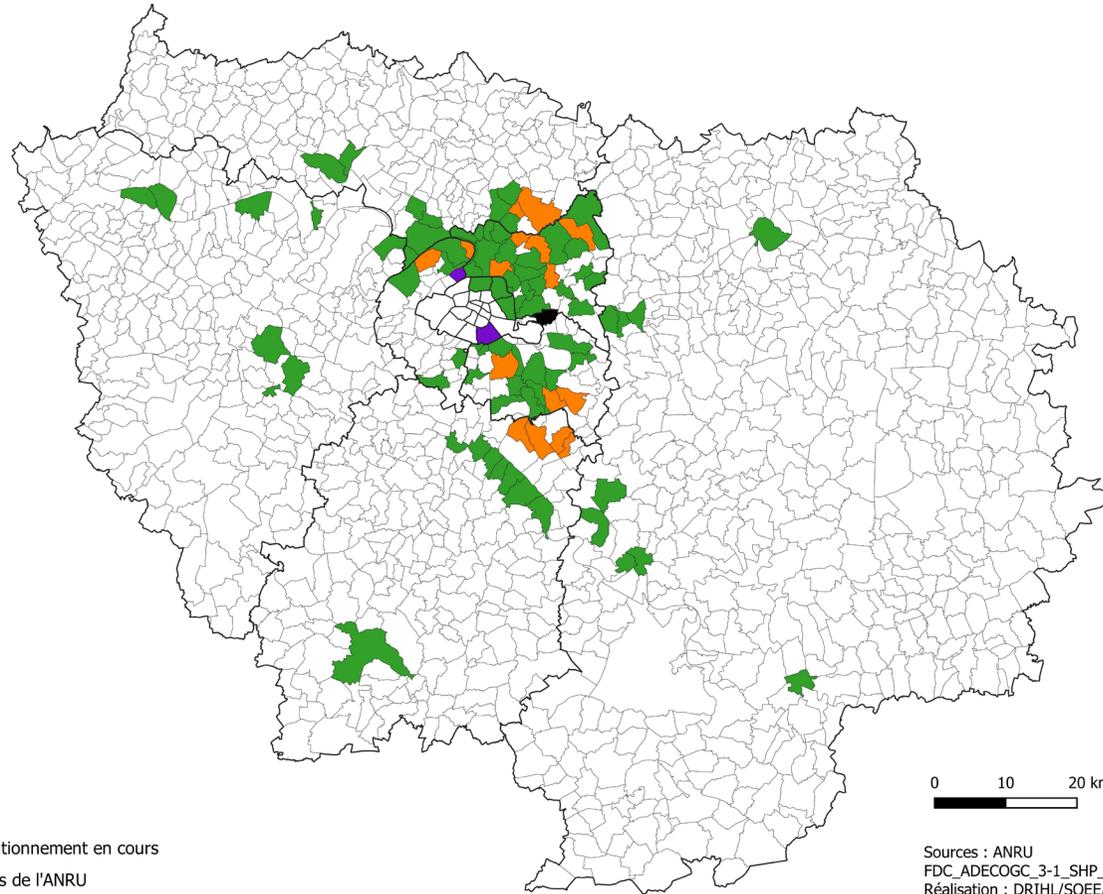
Source : Anru

État de l'engagement financier par département des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain sur l'année 2023

	Programmation			Engagement		
	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)	Subvention Anru (en M€)	Prêt Action Logement (en M€)	Total concours financier (en M€)
Paris	0,0	1,6	1,6	5,3	8,5	13,8
Hauts-de Seine	30,7	25,8	56,5	53,5	4,4	58
Seine-Saint-Denis	463,5	170,5	634,1	297,7	72,3	370,1
Val-de-Marne	58,0	12,5	70,6	76,4	24,2	100,7
Seine-et-Marne	8,2	0,0	8,2	25,7	1,7	27,5
Yvelines	0,0	0,0	0,0	57,2	17	74,2
Essonne	9,7	0,0	9,7	106,4	18,6	125,1
Val-d'Oise	194,4	62,1	256,5	117,3	22,8	140,1
TOTAL	764,7	272,7	1 037,5	739,9	169,9	909,9

Carte des quartiers NPNRU en Île-de-France

Communes concernées par un NPNRU : point d'avancement



- Convention signée
- Projet validé conventionnement en cours
- Projet sans concours de l'ANRU
- Sans projet de rénovation

Sources : ANRU
FDC_ADECOGC_3-1_SHP_LAMB93_FXX
Réalisation : DRIHL/SOEE/Caroline Nguyen
14/03/2024